



La première réunion d'informations sur les négociations du COP s'est déroulée le 4 mars 2015, en présence de l'ensemble des OS secteur public et privé de l'établissement. Une réunion de négociations tripartite ONF – COFOR – Tutelles a eu lieu le 26 février 2015, il s'agit du groupe de travail n°1 : Missions et priorités stratégiques.

Petit à petit, la méthodologie de la négociation s'organise et il s'avère tout d'abord qu'un certain nombre de partenaires, non intégrés dans la discussion, demandent aujourd'hui à participer aux discussions. C'est le cas de la FNB (fédération nationale du bois, nos acheteurs) ou de FNE (France nature environnement), et peut-être aussi de la forêt privée.

D'autre part, suite à différentes interventions des représentants des personnels ONF, deux réunions supplémentaires sont prévues avec le Cabinet du MAAF. L'une se tiendra à mi-parcours des négociations, mi-avril et la seconde, avant la conclusion des réunions des groupes de travail, début juin 2015.

Groupe 1 – réunion 1

Le Directeur Général nous donne la teneur des entretiens :

Tutelles

Le Budget a rappelé les contraintes budgétaires nationales, celles de l'ONF, sa trésorerie et son endettement pour confirmer que la baisse des moyens de l'Etat entraîne toujours le besoin de trouver un refinancement du régime forestier à hauteur de 50 M€ sur 3 ans. Rappelons que pour 2015, les 20 premiers M€ sont pris en charge par ... l'opérateur ONF. Le discours vis-à-vis de l'ONF n'est pas agressif ou réprobateur, selon le DG, mais la demande reste : l'Etat souhaite se désengager partiellement du financement du régime forestier.

Les communes ne veulent pas payer plus. Elles rappellent leur attachement à l'ONF mais pas à n'importe quel prix. Elles remettent en cause le coût du service rendu et le modèle économique de l'ONF. Cependant les COFOR se positionnent uniquement sur le sujet du régime forestier ... un visuel volontairement cadré (ou rogné) quand on sait l'interpénétration de l'ensemble des missions de l'Etablissement et la diversité territoriale de la gestion et de son financement.

Le Ministère de l'Ecologie affiche une posture « mi-figue mi-raisin ». Outre qu'il questionne sur l'articulation de l'ensemble des opérateurs publics intervenant dans le domaine des espaces naturels, le MEDD s'interroge sur la place de l'Office et le financement à coût complet des MIG confiées à l'ONF.

Le Directeur Général nous assurera avoir dissuadé le MEDDE de toute velléité de cet ordre... mais pour combien de temps ?

Il s'avère déjà que les MIG financées par le MEDDE ont connu au cours du contrat, une baisse de leur financement, passant de 4.2 M€ à 3.6 M€ et que le même MEDDE cherche à tirer encore un peu la couverture.

D'autre part, et c'est souvent sa stratégie, le MEDDE s'installe un peu comme un « coucou » dans un certain nombre de structures publiques pour dicter ensuite sa politique environnementale, en y participant le moins possible financièrement.

Or si de nouveaux financeurs sont à rechercher, le MEDD pourrait bien être l'un de ceux-là vu son implication financière réduite dans le financement actuel (à peine 10%) des MIG confiées par l'Etat à l'ONF.

Le ministère de l'Agriculture n'affiche pas de positionnement politique et se place, pour l'instant, en position de récolte des propositions.

Le Directeur Général a donné la position de l'ONF en rappelant :

- L'interpénétration des missions de l'Office
- La résolution du CA du 27 juin 2013 sur le financement de la gestion des forêts publiques
- Le besoin de stabilité des effectifs à l'ONF
- L'intégration de la variation des cours dans le raisonnement économique
- La place des travaux forestiers et des 3000 OF de l'ONF

Un certain nombre de commandes ont été passées par le MAAF, pour la suite des discussions :

- A tous les participants :
 - o une contribution explicitant la gestion durable : tout le monde ne semble pas mettre les mêmes choses derrière ce vocable
 - o une contribution sur le périmètre de la forêt publique justifiant un financement public
 - o de réfléchir au financement de l'ONF...
- A l'ONF :
 - o Un inventaire détaillé des activités concurrentielles en coût direct et en coût complet
 - o Une revue des MIG nationales, locales, des missions d'intérêt local
- Au MAAF et au Budget
 - o Une analyse juridique des activités concurrentielles au regard de la réglementation européenne – A noter que l'ONF a également commandé une analyse interne sur le sujet auprès d'un consultant externe
- Au MEDD
 - o Une contribution sur les différents intervenants publics sur le territoire, dans le domaine environnemental et les évolutions souhaitables (mille feuilles environnemental). A noter que là aussi, l'ONF a travaillé sur le sujet en interne

Il ressort, pour nous, de cette présentation :

- Que la question du financement reste centrale, et que la discussion n'est pas tant de politique forestière. La question des 50 M€ à trouver et qui ont amorcé le clash de l'automne dernier n'est pas du tout enterrée.
- Pour l'instant, l'ONF a payé 20 M€ pour 2015 (*mais le précédent est fâcheux*) et personne ne veut ou ne peut payer les 30 M€ manquants, si l'Etat maintient sa demande. Lorsque le

Président du CA dit qu'il faudrait trouver ces 30 M€ par 15 M€ de recettes nouvelles et 15 M€ d'économies, c'est bien admettre que les autres 20 M€ sont acquis à notre charge, et qu'au final, c'est l'ONF qui ferait l'effort de la totalité des 50 M€ !

- La légitimité de l'ONF et de ses personnels semble être acceptée par tous les interlocuteurs, mais personne ne le reconnaît à ce jour ouvertement ! Peut-être notamment parce qu'il y a des factures budgétaires à la clé...
- L'ensemble des commandes passées, par des décideurs présents au CA et censés connaître les sujets évoqués, remet tout sur la table : le régime forestier et le versement compensateur (*périmètre de la forêt publique justifiant un financement public*), les activités concurrentielles (*oups !*) et la place de l'ONF dans la politique environnementale...
- La volonté de la part du MAAF de reconstruire un raisonnement sur le rôle, les missions et le coût de l'ONF est louable et c'est pourquoi elle se traduit par cette remise à plat. Mais en période d'austérité budgétaire (répétée sans cesse par les représentants du Ministère des Finances dans les négociations et la mission des Inspections des 3 tutelles), le risque est grand de traduire les conclusions en frein, voir en réductions des capacités d'agir de l'ONF et donc, dès le moyen terme, de compromettre l'avenir du patrimoine naturel forestier public ! Cette remarque avait d'ailleurs été faite auprès de la Mission des Inspections lors de la rencontre le 12 février dernier.
- Une fois de plus, les personnels de l'ONF doivent justifier de leurs compétences techniques, de leurs métiers et de leurs rôles dans la nécessaire gestion forestière publique. Car, même au 21ème siècle, nos métiers restent méconnus de nos partenaires, de nos tutelles et de nos concitoyens ! Cela nous fait défaut une nouvelle fois aujourd'hui et dans ces négociations. Nous interpellons alors le Directeur Général sur le rôle que pourrait jouer le Comité d'Éthique, qu'il a mis en place, auprès des négociateurs. Son avis, ne pouvant pas être considéré comme subjectif, permettrait peut-être aux discussions sur le prochain contrat État-ONF 2016 de ne pas uniquement tourner autour des économies budgétaires...

Le DG nous a présenté ensuite un PowerPoint destiné à rappeler au groupe de travail Missions et priorités, l'organisation des activités de l'ONF, en indiquant en point central, la gestion patrimoniale, la mise en œuvre du régime forestier et les travaux forestiers, socles de la gestion durable.

Dans ce schéma, les travaux forestiers sylvicoles sont d'ailleurs intégrés au socle de la gestion durable, mais pas les MIG. Un certain nombre de remarques et de modifications vont être apportées suite à nos interventions.

Globalement, cette présentation, plutôt schématique et didactique, manque cependant, à notre sens autant de sens historique (*comment en sommes-nous arrivés là, notamment dans le développement de nouvelles missions : activités concurrentielles, contractualisation des bois...*) que de prospective (*que faudrait-il changer ou modifier pour que le modèle soit stable ?*).

A ce stade de nos informations, c'est donc l'inquiétude qui prime. Tout le monde veut de l'ONF mais personne ne veut plus le rémunérer dans ses contours actuels. On voit bien que des questions fondamentales sont remises sur la table, comme si les négociateurs découvraient l'ONF, et que d'une façon ou d'une autre, il ne sera pas possible d'en sortir indemne en justifiant uniquement le futur par une prolongation du passé.

Cependant il est peut-être utile, à l'aube de décisions politiques fondamentales pour l'ONF, de réexpliquer le passé et les évolutions qui ont conduit au modèle économique actuel.

Nous vous tiendrons informés de la suite de ces négociations, la prochaine réunion avec les OS est prévue le 24 mars prochain.